



**A S S O C I A T I O N**  
**POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE**  
fondée le 29 septembre 1983

La Chapelle, le 13 mars 2006

Madame, Monsieur, chers membres,

Il y a moins de six mois, le 5 octobre 2005, l'Association pour la sauvegarde du site de la Chapelle élisait un nouveau comité et un nouveau président. Afin de respecter l'article 12 de ses statuts, j'ai le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu :

**Jeudi 30 mars 2006, à 19 heures**  
**à l'Auditorium des TPG, 1, route de La Chapelle**

Elle se déroulera, en trois temps, comme suit :

1. **de 19h à 20h** : a) lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2005  
b) PAC La Chapelle – Les Sciers / CEVA : gare Carouge-Bachet, positions du comité et lettre au conseiller d'Etat Robert Cramer  
c) octobre 2005 – mars 2006 : bilan de nos activités  
d) résolution de l'assemblée générale : faut-il procéder ce soir à l'élection du comité, présidents et des vérificateurs des comptes ou attendre l'expiration des mandats annuels ?
2. **de 20h à 20h30** : apéritif
3. **dès 20h30** : ♦ exposé de M. Delacrétaz, directeur de l'Office cantonal de la mobilité (ex-OTC) : *quelles conséquences la construction de la gare CEVA Carouge-Bachet, au bas de la route de la Chapelle, entraînera-t-elle sur la circulation et sur notre mode de vie ?*  
♦ Réponse à nos questions

Afin d'affirmer notre vocation d'association généraliste et pour accroître notre audience, nous ouvrons la troisième partie de notre réunion à l'ensemble des habitants de La Chapelle. Ils trouveront dans leur boîte à lettre un *tout ménage*.

Madame, Monsieur, chers membres, je compte sur votre présence et, d'ores et déjà, je me réjouis de vous rencontrer jeudi 30 mars prochain.

Veillez croire à mes sentiments cordiaux et combatifs.

Michel Janin

Si vous le désirez, vous pourrez régler le montant de la cotisation 2006 le 30 mars, avant ou après l'assemblée.  
Un membre : 30 CHF ; un couple 40 CHF

Annexes : *Tout ménage* pour votre information, un bulletin de versement pour la cotisation 2006